



**Critères nationaux de sélection pour le  
Championnat d'Europe junior  
(TBD 2019 - TBD)**

Le Championnat d'Europe Junior 2019 (CEJ 2019) est accessible aux juniors qui combattent dans une des catégories suivantes :

- Femmes : -42kg, -44kg, -46kg, -49kg, -52kg, -55kg, -59kg, -63kg, -68kg, +68kg
- Hommes : -45kg, -48kg, -51kg, -55kg, -59kg, -63kg, -68kg, -73kg, -78kg, +78kg

### **1. Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilités sont :

Afin d'être sélectionnable pour le CEJ 2019, le taekwondoïste doit être :

- de nationalité belge,
- en possession d'une licence GAL 2019.
- porteur d'un diplôme de 1<sup>er</sup> Dan Kukkiwon minimum.
- né en 2004-2003-2002.

### **2. Les critères nationaux de sélection**

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CEJ 2019, le taekwondoïste belge doit satisfaire au minimum à la condition suivante :

Avoir remporté au moins une médaille d'argent et une de bronze dans une même catégorie de poids junior lors des tournois de sélection suivants :

- o Open des Pays-Bas G1 (9-10/03/2019),
- o Open de Belgique G2 (16-17/03/2019),
- o Open d'Allemagne G1 (30-31/03/2019),
- o Open de Sofia G1 (20-21/04/2019) et
- o Open de Pologne (G1) (14-15/09/2019) (Si date limite d'inscription pour le CEJ 2019 est compatible avec les dates de l'open de Pologne).

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Le taekwondoïste sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- L'organisme des juniors est en croissance. Si un taekwondoïste sélectionné n'arrivait plus à tenir son poids afin de rester dans la catégorie où il s'est sélectionné, après analyse des chances de succès, à la demande de sa direction technique, ce taekwondoïste pourrait monter de catégorie à condition qu'il n'y ait personne de sélectionné dans la catégorie supérieure.

### **3. En cas d'égalité :**

Si plusieurs taekwondoïstes ont réalisé les mêmes critères de sélection pour une participation au CEJ 2019, ceux-ci seront départagés de la manière suivante :



Le compétiteur qui aura le plus grand nombre de points accumulés sur les 3 meilleurs tournois de sélection en catégorie junior (voir tournois susmentionnés) sera sélectionné. Le calcul du total des points se fait selon le système de points attribués aux tournois G1 pour les seniors (tableau 1).

| <u>Place</u>      | <u>Points</u> |
|-------------------|---------------|
| 1 <sup>er</sup>   | 10            |
| 2 <sup>ème</sup>  | 6             |
| 3 <sup>ème</sup>  | 3,60          |
| 5 <sup>ème</sup>  | 2,16          |
| 9 <sup>ème</sup>  | 1,51          |
| 17 <sup>ème</sup> | 1,06          |
| 33 <sup>ème</sup> | 0.74          |

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open de niveau G1 et G2

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.
- La commission nationale, sur base de l'analyse du dossier orienté sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoïste non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure à condition que cette catégorie soit libre.

**4. Coupe européenne du Président de la WTF 2019 :**

Il est possible que la World Taekwondo Europe (WTE) accorde des places de sélection directe aux podiumés européens de la Coupe européenne du Président de la WTF 2019, indépendamment des critères nationaux de sélection. Si tel devait être le cas, la fédération dans laquelle est affilié le taekwondoïste belge sélectionné se réserve le droit d'intervenir financièrement ou pas dans le déplacement.

Dès que le règlement de la Coupe est connu, le présent règlement sera complété.